

Ensemble,
améliorons
votre quotidien !



Devis gratuit
05 45 97 81 30

**LIVRAISON de REPAS
à DOMICILE**

Nous vous proposons un choix de menus variés
et à votre goût !

Vos repas sont livrés chez vous, prêts à être réchauffés,
pour une consommation 7 jours sur 7.

Nos plats s'adaptent à votre régime alimentaire et à votre
mode de vie : sans sel, hyperprotéidique, texture tendre, ...

3 menus sont à votre disposition :

➤ le « menu du marché »
c'est 2 formules au choix composées chacune de 6 éléments ;

➤ le « menu 4 mets » ;

➤ le « menu du soir » ;

avec un large choix de plats « faits maison ».



JARDINAGE

- tonte
- débroussaillage
- désherbage
- taille de haies & d'arbustes
- arrosage
- plantations...



Contrat d'entretien à l'année
ou prestations ponctuelles

Nous intervenons avec
notre propre matériel

BRICOLAGE

- ponçage,
- peinture de volets,
- changement de robinet et de joints sanitaires,
- installation et fixation de petits équipements
de rangement,
- peintures intérieures & extérieures...



www.presencevertecharente.fr



RÉGAL'ADMR
Pour tous, toute la vie, partout

FÉVRIER 2020

Tournée Chabonais/Roumazières

Roumazières Loubert, Genouillac,
Suris, La Péruse, Manot, Chirac,
Exideuil, St Quentin, Chabonais,
Pressignac, Chassenon, Etagnac,
Chabrac, Mazières

DÉDUCTIBLE DES IMPÔTS

Toutes nos prestations ouvrent droit
à un crédit d'impôts égal à 50%
des dépenses engagées
(selon législation en vigueur)

AIDE FINANCIÈRE

- Organismes financeurs :
- Conseil Départemental
 - Carsat
 - Sécurité sociale
 - CCAS Soyaux
 - MSA

Contactez-nous dès
maintenant pour tous
renseignements sur
nos différents services...

FÉDÉRATION ADMR CHARENTE
60 route de Saint Jean d'Angély
16710 Saint Yrieix sur Charente

05 45 37 00 50

accueilfd@fede16.admr.org

**SERVICE DE PORTAGE
DE REPAS**
EN LIAISON CHAUDE
7 jours / 7 jours fériés compris

MENU ÉTABLI PAR DES DIÉTÉTICIENS
Respectant les régimes spécifiques et les allergies alimentaires
Repas complet : potage, entrée, plat chaud, fromage,
dessert et pain



pour tous, toute la vie, partout

LA VIE ASSOCIATIVE

Association de Randonneurs : ARPAN

Co Présidente Mme Monique PORTIER

Co Président M. Daniel MARTIN

Sorties du mercredi : toujours les 1ers et 3èmes mercredis du mois

Randonnées découvertes : les 2èmes et 4èmes vendredis du mois

Renseignements : 05.45.89.15.22 ou 06.63.83.46.61

Scrabble

Tous les 2èmes, 4èmes et 5èmes mercredis du mois à la salle des fêtes

La Retraite Heureuse

Président M. Claude DELHOMMEAU

Le club se réunit tous les 2èmes et 4èmes jeudis de chaque mois de 14h à 18h à l'école pour jouer à la belote, au scrabble ou simplement converser, à 16 h un goûter est servi.

3 repas sont organisés au cours de l'année.

Renseignements : 05.45.85.46.14

Atelier Informatique : inter associations

Les 1ers, 3ème jeudis de 14h à 16h à l'école

Les 2ème et 4ème mardis de 14h à 16h à l'école

Débutants acceptés.

Gymnastique Volontaire

Présidente : Mme Joëlle TUYERAS

Renseignements : 05 45 89 30 75

Séance de gymnastique chaque jeudi soir à la salle polyvalente de Chirac à 20h30

2 séances gratuites - Animatrice Sylvine NELIA

Chasse

Président : Albert GAMAURY – 05.45.85.54.55

Association AIRE

Président : Michel VIGIER

Danse Douce à Chirac

Le vendredi matin à partir de 10h à la salle polyvalente avec Association Niyama

Renseignements : 06 71 28 12 46 ou 09 61 61 82 58



Produits Phytopharmaceutiques (désherbants)

Par arrêté du Préfet en date du 17 avril 2009, l'application des désherbants est interdite sur les fossés, les collecteurs d'eau pluviale, les points d'eau ainsi que les puits et forages, caniveaux et bouches d'égout.

Déclaration des puits et forages

Depuis le 1er janvier 2009 tout particulier utilisant ou souhaitant réaliser un ouvrage de prélèvement d'eau souterraine (puits ou forage) à des fins domestiques doit déclarer cet ouvrage ou son projet à la mairie. Des imprimés sont à la disposition des déclarants à la mairie.

Feux de Plein Air

Les feux de plein air ne sont plus autorisés. Seules les exploitations agricoles et forestières peuvent brûler les déchets verts avec une demande d'autorisation accordée par la mairie.

Élagage des arbres

En bordure des voies communales, des lignes électriques et téléphoniques les propriétaires riverains ont l'obligation d'élaguer leurs arbres. Si l'élagage n'est pas réalisé la commune le fera exécuter à la charge du propriétaire.

Frelons Asiatiques

La commune participera à hauteur de 50 % des frais. Continuer le piégeage et signaler la présence de nids à la mairie.

Animaux domestiques

La mairie possède deux cages et un lecteur de puce permettant de connaître le propriétaire de l'animal. Les frais engendrés seront à la charge des propriétaires.

Capture de ragondins

Des cages pour capturer les ragondins sont à la disposition des habitants de la commune. Il faut s'adresser à la mairie.

Dératisation

Du raticide est à la disposition des habitants de la commune au local des cantonniers les jours ouvrables à partir de 13h30.

A destination des enfants

Afin d'aider les familles, la municipalité accorde une fois par an des aides financières :

- 35 € à tout enfant d'âge scolaire pour séjour éducatif,
- 20 € aux enfants pratiquant une activité sportive et culturelle (sport, musique, danse).

Recensement et journée défense et citoyenneté (JDC)

Dès 16 ans le recensement des garçons et filles est obligatoire. De même que l'inscription à la journée défense et citoyenneté. Deux possibilités sont offertes :

- se présenter à la mairie muni du livret de famille et d'une pièce d'identité.
- par internet en créant votre compte sur www.service-public.fr

Vente de Parcelle

A l'entrée du bourg, une parcelle viabilisée est en vente à 8 € le m² (689 m²).

« Tous au bois, bois pour tous »

Ce dispositif concerne les ménages touchés par la précarité énergétique en Charente Limousine. Il permet la mise à disposition des 5 stères de bois à 10 € le stère sur critères d'attribution.

Les critères :

- Habiter en Charente Limousine
- Être en situation de précarité énergétique (10 % des revenus doivent être consacrés à l'énergie)

Le dépôt de la demande doit être fait auprès de l'association la grande famille confolentaise n° 05 45 84 31 04.

Zéro Pesticide – c'est 1000 fois mieux pour ma santé et la planète

Au 1^{er} janvier 2019, la loi Labbé est entrée en vigueur pour les particuliers sur l'ensemble du territoire. Elle prévoit une interdiction d'achat, d'usage et de détention de tous les produits phytosanitaires de synthèse dans les jardins et espaces végétales et les infrastructures.

Les alternatives non-chimiques et les produits de biocontrôle sont des solutions efficaces pour prévenir et si besoin traiter.

Rapportez vos pesticides en déchèterie et ne pas les jeter dans les poubelles ou canalisations.

Vous trouverez plus d'informations à la mairie ou sur le site internet www.jardin-autrement.fr.

Les aides du programme « Habiter Mieux en Charente » se poursuivent

Subventions de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) :

 <p>Propriétaires</p> <p>sécurité, confort, salubrité, déduction fiscale, économie d'énergie, accessibilité.</p> 	<p>L'Anah PROPOSE DES AIDES FINANCIERES</p> <ul style="list-style-type: none"> • propriétaires occupants désireux de réaliser des travaux : <ul style="list-style-type: none"> - d'économie d'énergie en vue de réduire la facture énergétique, - d'adaptation au handicap ou de maintien à domicile dans le cadre du vieillissement. <p><i>Ces aides sont soumises à des critères de ressources. Une demande en ligne peut être initiée sur le site monprojet.anah.gouv.fr</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • propriétaires bailleurs souhaitant réhabiliter un logement en vue de louer à des ménages aux revenus modestes <p>Pour tous renseignements, la délégation locale de l'Anah est à la disposition des propriétaires au 05.17.17.38.29</p>
--	--

L'Adil 16 (Agence d'Information sur le Logement de la Charente)

Une permanence sera assurée le 2^{ème} mercredi de chaque mois sur rendez-vous à :

L'Espace Haute Charente – 65 Route Nationale – 16270 Roumazières-Loubert – 05 45 71 07 79

Départementale



VÉRIFIEZ VOTRE SITUATION ÉLECTORALE AINSI QUE VOTRE BUREAU DE VOTE À TOUT MOMENT SUR LE SITE SERVICE-PUBLIC.FR

INSCRIVEZ-VOUS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

POUR VOTER, IL EST INDISPENSABLE D'ÊTRE INSCRIT SUR LES LISTES ÉLECTORALES

INSCRIVEZ-VOUS JUSQU'AU 7 FÉVRIER 2020
(IL FAUDRA PRÉVOIR UN JUSTIFICATIF D'IDENTITÉ ET UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE)

- EN MAIRIE
- PAR INTERNET SUR SERVICE-PUBLIC.FR
- PAR COURRIER (FORMULAIRE CERFA N°12669*02 À TÉLÉCHARGER SUR SERVICE-PUBLIC.FR)

ÉLECTIONS MUNICIPALES
15 ET 22 MARS 2020